



FONCTION PUBLIQUE

FÉDÉRATION GÉNÉRALE
DES FONCTIONNAIRES
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



COMPTE-RENDU

Paris, le 6 juillet 2023

Compte-rendu du CIAS du 4 juillet 2023

Le deuxième Comité Interministériel d'Action Sociale s'est tenu ce mardi 4 juillet en présence de Guillaume Tinlot, chef du service des politiques sociales, salariales et des carrières et de Sandra Daunis, cheffe de 5DAS (département d'action sociale) ainsi que des chargés de gestion.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du relevé de conclusion du CIAS du 17 mai 2023 ;
2. Adoption du règlement intérieur du CIAS ;
3. Budget de l'ASI 2023 : consommation au 31 mai et prévision d'exécution ;
4. Calendrier d'installation des SRIAS ;
5. Actualités de l'action sociale interministérielle ;
6. Questions diverses.

Pour FO, la délégation était composée de Nathalie Demont en présentiel et Darwin Dambreville en distanciel. Le changement tardif de l'horaire de cette réunion (14h30 au lieu de 9h30), suite à des problèmes logistiques de locaux, n'a pas permis aux autres membres de la délégation, pourtant initialement prévus pour certains, de se rendre disponibles.

Une déclaration liminaire commune à l'ensemble des organisations syndicales présentes a été lue (voir pièce jointe).

Après avoir remercié chacun de s'être mobilisé pour les commissions permanentes préparatoires malgré un rythme soutenu dans un emploi du temps contraint, G. Tinlot a répondu à la liminaire de façon brève, évoquant essentiellement la programmation des crédits 2023 sous contraintes : mise en réserve des crédits, gel (mais possibilité de dégel). Il souhaite que l'on puisse maximiser l'exécution budgétaire en suivant régulièrement l'évolution. Pour la DGAFP, l'ASI doit être un levier que l'Etat doit pouvoir mobiliser face à l'inflation et en direction des agents.

Les points 1 et 2 de l'ordre du jour ont été validés, sous réserve de modifications de forme à venir concernant le règlement intérieur du CIAS.

Concernant le point 3, une présentation de la situation au 30 juin a pu être faite par la DGAFP, même si les chiffres à cette date n'avaient pu être transmis aux membres du CIAS. Selon l'analyse de l'administration, l'exécution budgétaire est en légère baisse par rapport à 2022 à la même date mais sans que cela apparaisse problématique. Certains secteurs comme l'AIP (aide à l'installation des personnels) et les Chèques-Vacances restent dynamiques, les SRIAS ont un peu moins consommés mais cela s'explique par la situation particulière de ce début d'année (mise en place tardive notamment).

Les chiffres seront ajustés en septembre et permettront d'avoir une idée plus précise de la consommation restante.

L'analyse de la coanimatrice budget n'est pas aussi optimiste ; elle pointe du doigt une baisse des crédits alloués, notamment sur l'aide au maintien à domicile, l'AIP mais aussi sur les RIA dont les décrets de transfert semblent avoir fondu par rapport à 2022. Là encore, les chiffres de septembre devraient permettre un bilan plus précis. A suivre donc...

Le président du CIAS intervient après ces présentations et revient sur l'engagement jamais tenu de l'Administration lors de la fusion des régions de mettre à dispositions suffisamment de personnels pour l'ASI. Il rappelle que beaucoup de SRIAS souffrent d'une sous-dotation d'effectif ce qui ne leur permet pas de fonctionner correctement. Il évoque également le sujet d'une présentation de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, demandée par l'ensemble des membres des organisations syndicales du CIAS et restée vaine à ce jour. Il rappelle qu'il a interpellé la DGAFP pour la mise en place d'une formation succincte sur le budget à l'intention des membres du CIAS.

Enfin, concernant l'externalisation de certaines prestations, il insiste sur le fait que celle-ci doit se faire sur le budget 354 (réorganisation de l'administration territoriale) et non sur le 148 (crédits action sociale) ; dans le cadre du budget, il demande que le président du CIAS et la coanimatrice syndicale budget soient consultés sur les différents sujets.

FO, pour sa part, reit sa revendication récurrente pour plus d'effectifs mis à disposition de l'ASI, soulignant que l'exécution budgétaire, notamment dans ou par le biais des SRIAS, était directement liée à la présence, la compétence et la disponibilité de personnels dédiés qui peuvent à la fois mettre en œuvre les différentes actions et prestations mais aussi procéder à leur mise en paiement. Pour FO, l'amélioration du fonctionnement des SRIAS passe également par la mise en place systématique de vice-présidences dans toutes les instances de l'ASI (y compris en CIAS). Enfin pour FO, la compensation de l'inflation doit passer par la revalorisation du point d'indice et non par les prestations de l'ASI qui doit rester un « plus » pour l'agent, en dehors de toute rémunération.

Sur le budget, G. Tinlot ne peut que répondre que les crédits complémentaires pour les SRIAS ne vont pas s'arranger en 2024, compte tenu de la situation budgétaire globale. Il est tout à fait d'accord sur la nécessité de faire évoluer les PIM suite aux évolutions salariales mais reconnaît qu'il n'y aura sans doute pas une marge de manœuvre énorme ni beaucoup de possibilités, même en repensant les barèmes de RFR (revenu fiscal de référence). Pour 2023, l'ASI n'est pas en situation de rupture de crédits et il n'y aura aucune perte de prestations pour les agents.

Sur la mise en place systématique de vice-présidence, il n'est pas fermé à l'idée mais ne peut prendre aucun engagement en ce sens.

Enfin sur la « formation budget », celle-ci devrait être programmée sur une demi-journée et assurée par un spécialiste du sujet.

Le point 4 est une simple présentation de la situation des SRIAS suite aux élections des présidents et vice-présidents. La seule SRIAS n'ayant pas encore été mise en place est la CORSE, compte-tenu des résultats tardifs. Elle sera installée le 6 septembre.

Le point 5 : actualités de l'ASI

Sur la formation de la nouvelle application « crèches », 2 régions s'étaient portées volontaires pour tester : la Normandie d'une part et la région ARA avec les départements 38 et 74 d'autre part. La formation a eu lieu en juin. En Normandie, la PFRH devrait ouvrir, dans les jours qui viennent, l'application sur le site afin que les parents puissent s'inscrire en ligne. Une assistance est prévue par

les prestataires. Retours attendus pour la rentrée. Concernant toujours la thématique « garde d'enfants » une réflexion sera menée sur la diversification des modes de garde.

Sur le manque de visibilité de l'ASI sur le site Fonction Publique, l'amélioration a été faite ; la mise en place du simulateur sera effective en septembre car un bug persiste.

Sur les SRIAS, mise en place d'une harmonisation des rapports d'activité et la présentation d'un rapport 2022 à venir rapidement. Réflexion sur l'évolution des missions des SRIAS, 2 thématiques mises en avant : le Handicap et la durabilité de l'Action Sociale (?)

Sur les DROM, suite à la réunion préalable aux journées Présidents, un document récapitulatif sur les dysfonctionnements, problèmes et questions propres aux territoires ultramarins sera adressé à la DGAFP.

Sur le logement, suite à la disparition de «ma nouvelle ville », 2 partenaires potentiels à étudier : « immo-fonctionnaires » et « mieux loger vos agents ». Attente également des conclusions de la mission Ecolan.

Un gros sujet sur les DROM.

FO intervient sur le sujet des DROM par l'intermédiaire de Darwin Dambreville, président de la SRIAS Réunion qui pointe l'inégalité de traitement notamment en ce qui concerne le nombre de places en crèches mais également à propos de l'impact de la prime « vie chère » qui pénalise beaucoup d'agents qui se retrouvent hors barème alors qu'ils devraient pouvoir bénéficier de certaines prestations.

Le point 6 : la seule question diverse concerne la demande de stabilisation du calendrier prévisionnel le plus rapidement possible.